

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant produit

Nom commercial

**RotaGel Cutting Lube**

### 1.2 Usages identifiés pertinents de la substance ou du mélange et usages déconseillés

Usages identifiés pertinents

Lubrifiant

Lubrifiants, graisses, agents de décoffrage

Usage général

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Hougen Manufacturing, Inc.  
3001 Hougen Dr  
Swartz Creek, MI 48473, États-Unis

Téléphone : (810) 635-7111

Télécopieur : (810) 635-8277

Adresse électronique : [info@hougen.com](mailto:info@hougen.com)[www.hougen.com](http://www.hougen.com)

### 1.4 Numéro d'urgence

Service d'information d'urgence

(810) 635-7111

## SECTION 2 : Identification des risques

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des substances dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Section	Classe de risques	Catégorie	Classe et catégorie de risques	Mention de danger
A.7	toxicité pour la reproduction	2	Repr. 2	H361d

Pour la définition des abréviations, voir la SECTION 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des substances dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

- Mot-indicateur avertissement

- Pictogrammes



- Mentions de danger

H361d

Susceptible de nuire au fœtus.

- Mises en garde

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité.

P280

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P308+P313

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P405

Stocker sous clé.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

- Ingrédients dangereux devant figurer sur les étiquettes      Mélange de dérivés du triphénylthiophosphate

## 2.3 Autres dangers

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produit répandu ou renversé.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme une substance PBT ou vPvB.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

Description du mélange

Ingrédients dangereux selon le SGH				
Nom de la substance	Identifiant	% poids	Classification selon le SGH	Pictogrammes
Mélange de dérivés du triphénylthiophosphate	N° CAS 192268-65-8	< 1	Repr. 2 / H361d	

Ingrédients dangereux

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire. Tous les ingrédients ne sont pas listés.

Pour la définition des abréviations, voir la SECTION 16.

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales

Ne pas laisser une personne exposée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Maintenir la personne exposée tranquille, au chaud et couverte. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de doute ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. En cas de perte de connaissance, mettre la personne en position de sécurité. Ne rien lui administrer par la bouche.

En cas d' inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, faire immédiatement appel à une aide médicale et prodiguer les premiers soins. Fournir de l'air frais.

En cas de contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant au moins 10 minutes à l'eau courante.

En cas d' ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne PAS provoquer le vomissement.

### 4.2 Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Les symptômes et les effets ne sont pas connus à ce jour.

### 4.3 Indication de tous soins médicaux immédiats et de tout traitement spécial nécessaire

aucune

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Pulvérisation d'eau, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

Agent extincteur non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Risques spécifiques liés à la substance ou au mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils destinés aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## SECTION 6 : Mesures en cas d'échappement accidentel

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les sauveteurs

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 Précautions environnementales

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

### 6.3 Méthodes et matériel destinés au confinement et au nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, chamoisine). Recueillir le produit répandu : sciure de bois, kieselgur (diatomite), sable, liant universel.

Méthodes de confinement appropriées

Utilisation de matériaux adsorbants.

Autres informations concernant les déversements et les échappements

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Produits de combustion dangereux : voir la section 5. Équipement de protection individuelle : voir la section 8. Matériaux incompatibles : voir la section 10. Considérations sur l'élimination : voir la section 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire

Recommandations

- Mesures visant à prévenir les incendies et à empêcher la production d'aérosols et de poussières

Utiliser une ventilation locale et générale. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne jamais conserver d'aliments ou de boissons à proximité de produits chimiques. Ne jamais placer de produits chimiques dans des récipients normalement utilisés pour des aliments ou des boissons. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

## 7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités éventuelles

- Température de stockage

Température de stockage recommandée : 0 à 40 °C

## 7.3 Usages finaux spécifiques

Voir la section 16 pour un aperçu général.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle (Composants du lieu de travail. Produits de combustion dangereux. Limites d'exposition)

Informations non disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter une protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Des gants de protection contre les produits chimiques testés selon la norme EN 374 sont appropriés. Vérifier leur étanchéité/imperméabilité avant utilisation. En cas de réutilisation des gants, les nettoyer avant de les enlever puis bien les aérer. Pour un usage spécial, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqués plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Autres mesures de protection

Prendre des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection préventive de la peau (crèmes protectrices/pommades) est recommandée. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

- Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base Apparence

État physique	liquide (gel)
Couleur	bleu
Odeur	légère odeur



# Fiche signalétique - RotaGel Cutting Lube

Préparée selon la norme 29 CFR 1910.1200 App. D

## Autres paramètres de sécurité

(Valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de gel	non déterminé
Point initial d'ébullition/limites d'ébullition	non déterminé
Point d'éclair	>245 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
Limites d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	<0,545 Pa à 20 °C
Densité	0,8 à 0,86 g/cm³ à 25 °C
Densité de vapeur	informations non disponibles
Solubilité(s)	non déterminé

## Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	informations non disponibles
Température d'auto-inflammation	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

## 9.2 Informations complémentaires

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité, voir "Conditions à éviter" et "Matériaux incompatibles" ci-dessous.

### 10.2 Stabilité chimique

Voir "Conditions à éviter" ci-dessous.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants



## Fiche signalétique - RotaGel Cutting Lube

Préparée selon la norme 29 CFR 1910.1200 App. D

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux : voir la section 5.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Les données d'essai ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

#### Procédure de classification

La méthode de classification du mélange est fondée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

#### Classification selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des substances dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

##### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme présentant une toxicité aiguë.

SGH des Nations Unies, annexe 4 : Peut être nocif par contact cutané ou par inhalation.

##### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

##### Dommages/irritation oculaire graves

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

##### Sensibilisation des voies respiratoires ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

##### Mutagénicité des cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

##### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

##### Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

##### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

N'est pas classé comme un toxique affectant certains organes cibles (exposition unique).

##### Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées

N'est pas classé comme un toxique affectant certains organes cibles (expositions répétées).

##### Risque d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger par aspiration.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Données non disponibles.



## Fiche signalétique - RotaGel Cutting Lube

Préparée selon la norme 29 CFR 1910.1200 App. D

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Données non disponibles.

### 12.6 Autres effets nocifs

Données non disponibles.

## SECTION 13 : Considérations sur l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les eaux usées dans les égouts. Éviter d'évacuer les eaux usées dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/fiches signalétiques.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Les emballages complètement vides peuvent être recyclés. Traiter les emballages contaminés de la même manière que la substance.

### Remarques

Tenir compte des dispositions nationales ou régionales pertinentes. Trier les déchets selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU** non soumis aux réglementations sur le transport

**14.2 Appellation réglementaire de l'ONU** non pertinent

**14.3 Classe(s) de risques relative(s) au transport** aucune

**14.4 Groupe d'emballage** non pertinent

**14.5 Risques environnementaux** pas dangereux pour l'environnement selon les réglementations sur les marchandises dangereuses

**14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur**

Il n'existe pas d'informations supplémentaires.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et au Recueil IBC**

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types de l'ONU

#### **Transport des marchandises dangereuses par route ou par rail (49 CFR US DOT)**

Non soumis aux réglementations sur le transport.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

Non soumis à l'IMDG.

#### **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

Non soumis à l'OACI-IATA.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

**15.1 Réglementations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement applicables au produit en question Directive(s) disponibles particulières à l'industrie ou au secteur**  
**NPCA-HMIS® III**



# Fiche signalétique - RotaGel Cutting Lube

Préparée selon la norme 29 CFR 1910.1200 App. D

Système d'identification des matières dangereuses American Coatings Association.

Catégorie	Classement	Description
Chronique	*	une surexposition répétée peut causer des effets chroniques (à long terme) sur la santé
Santé	0	aucun risque significatif pour la santé
Inflammabilité	1	matériau devant être préchauffé avant de s'enflammer
Risque physique	1	matériau normalement stable mais pouvant devenir instable (autoréaction) à des températures et pressions élevées ; matériau pouvant réagir non violemment au contact de l'eau ou subir une polymérisation dangereuse en l'absence d'inhibiteurs

Catégorie	Classement	Description
Protection individuelle	-	

## NFPA® 704

Association nationale de protection contre le feu : Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence (États-Unis).

Catégorie	Degré de danger	Description
Inflammabilité	1	matériau devant être préchauffé avant de s'enflammer
Santé	0	matériau ne présentant pas de danger autre que celui présenté par des substances combustibles ordinaires en situation d'urgence
Instabilité	0	matériau normalement stable, même au feu
Risque spécial		

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour les substances de ce mélange.

## SECTION 16 : Autres informations, y compris la date de préparation de la dernière révision

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
49 CFR US DOT	Norme 49 CFR article 40 du ministère des Transports des États-Unis
CAS	Chemical Abstracts Service (service qui gère la liste la plus complète de substances chimiques)
DGR	Règlements relatifs aux matières dangereuses (voir IATA/DGR)
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques développé par les Nations Unies
IATA	Association internationale du transport aérien
IATA/DGR	Règlements relatifs aux marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA)
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (abr. de "Marine Pollutant", polluant marin)
NPCA-HMIS® III	Système d'identification des matières dangereuses - HMIS® III, troisième édition, de la National Paint and Coatings Association
OSHA	Agence pour la sécurité et la santé au travail (États-Unis)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
Repr.	Toxicité pour la reproduction
RTECS	Registre des effets toxiques des substances chimiques (base de données du NIOSH regroupant des informations toxicologiques)
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable

### Principales références bibliographiques et sources de données

Norme sur la communication de renseignements à l'égard des substances dangereuses (HCS) de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

Transport des marchandises dangereuses par route ou par rail (49 CFR US DOT). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques : La classification est fondée sur le mélange testé.



## Fiche signalétique - RotaGel Cutting Lube

Préparée selon la norme 29 CFR 1910.1200 App. D

Risques sanitaires, risques environnementaux : La méthode de classification du mélange est fondée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

### Liste des phrases pertinentes (code et texte intégral comme indiqué aux chapitres 2 et 3)

Code	Texte
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

### Déni de responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

08845